

BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE, AVENUE CHRISTIANI
O1 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 08 MAI 2012**

EXERCICE 2011

BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS :

<u>Dominique LAFONT</u>	Président du Conseil d'Administration
<u>Gilles CUCHE</u>	Administrateur
<u>Georges COGON</u>	Administrateur
<u>Joseph ALLOU BRIGHT</u>	Administrateur
<u>Amani KOFFI</u>	Administrateur
<u>Eloi ABOUT</u>	Administrateur
Gilles ALIX, RP de <u>SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES</u>	Administrateur
<u>Philippe LABONNE , RP de SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE</u>	Administrateur
<u>François LAROZE, RP de SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINE</u>	Administrateur
<u>Lionel LABARRE, RP de BOLLORE AFRICA LOGISTICS</u>	Administrateur
<u>Issouf FADIKA, RP de SOCOPAO</u>	Administrateur
<u>José VALDERRAMA, RP de SOFIPROM</u>	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- Monsieur Charles AIE
- Cabinet SIGECO

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPLEANTS

- Cabinet ECR INTERNATIONAL
- Madame Caroline ORIO

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	4
PRESENTATION	5
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
1. PRESENTATION GENERALE	7
1.1. Contexte économique de la Côte d'Ivoire	7
1.2. Activité générale de la société.....	7
2. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	8
3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ECOULE	11
4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	15
5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	16
6. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA TRESORERIE ET PLAN DE FINANCEMENT.....	16
7. METHODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS	17
8. PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT	17
9. PROPOSITION DE DISTRIBUTION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DU POSTE «PRIMES, D'APPORTS, D'EMISSION, DE FUSION».....	18
10. CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	18
11. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE.....	18
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	20
1. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTE.....	21
2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE OHADA.....	25
TEXTE DES RESOLUTIONS.....	36

BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE , AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 08 MAI 2012**

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'administration et rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Affectation du résultat ;
- Distribution d'une partie du poste « primes d'apport, d'émission, de fusion » ;
- Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA ;
- Ratification de la cooptation de cinq (5) administrateurs ;
- Renouvellement du mandat de deux (2) administrateurs ;
- Pouvoir pour les formalités de publicité.

BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE , AVENUE CHRISTIANI
O1 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 MAI 2012

PRESENTATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA et aux statuts de votre société, afin :

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE (ci-après la « Société ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que de ses perspectives d'avenir ;
- de soumettre à votre approbation les états financiers de synthèse dudit exercice, joints au présent rapport ;
- de procéder à l'affectation du résultat ;
- de procéder à la distribution d'une somme complémentaire sur le poste « primes d'apport, d'émission, de fusion » ;
- de ratifier la cooptation de cinq (5) administrateurs ;
- de renouveler le mandat de deux (2) administrateurs.

Les convocations prescrites par la loi ont été publiées dans le journal FRATERNITE MATIN en date du 21 avril 2012 et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Lors de cette Assemblée, il vous sera également donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE , AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 08 MAI 2012**

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 Contexte économique de la Côte d'Ivoire

La crise postélectorale de novembre 2010 à avril 2011, a lourdement pesé sur l'économie ivoirienne, avec des retombées catastrophiques pour bon nombre d'entreprises : fermeture des banques et établissements financiers, sanctions économiques et maritimes, fermetures forcées d'entreprises, licenciement en masse, pillages de l'outil et moyens de production.

Par ailleurs, l'insécurité dans les zones de production agricole a entraîné un dysfonctionnement des circuits de distribution et de commercialisation.

Le PIB 2011, en termes réels, est redevenu négatif : -6,3% contre une croissance de 2,4% en 2009 et 3,8% en 2010.

L'inflation affiche une hausse de 5,5% en moyenne sur l'année 2011, en liaison avec l'augmentation des prix des denrées alimentaires de première nécessité.

Toutefois, une relance graduelle de l'économie est attendue en 2012, impulsée par la normalisation de la situation sécuritaire, la reprise de la coopération internationale et les mesures d'incitation prises par le gouvernement en faveur des secteurs productifs. Le taux de croissance prévisible du PIB devrait s'établir autour de 6%.

Au titre de l'exercice 2011, la production des secteurs clés de l'économie ivoirienne a été la suivante :

- 1,559 millions tonnes de cacao pour la campagne 2010-2011, contre 1,235 millions tonnes pour la campagne 2009-2010, en progression grâce aux bonnes conditions pluviométriques.
- A contrario, la production de pétrole brut est en recul. Il a été enregistré 12,39 millions de barils en 2011, contre 18,25 millions en 2010.

1.2 Activité générale de la société

Les principaux faits marquants de l'année 2011 sont les suivants :

- La grave crise postélectorale qui a duré plus de 6 mois entraînant une baisse d'activité sur l'ensemble de nos métiers, a eu pour conséquence de nous contraindre à prendre les mesures correctives suivantes :
 - la révision à la baisse de nos prévisions budgétaires 2011 ;
 - l'ajustement du temps de travail ;
 - la réduction du personnel expatrié ;
 - le chômage technique ;
 - le plan de départ volontaire ;
 - le redéploiement du parc matériel dans la sous-région ;
- L'activité de transit import en dessous de nos objectifs ;
- Le Transit Hinterland a été très affecté par la crise : les marchandises ont été détournées vers d'autres corridors. Ainsi, le coton en provenance du Mali et du Burkina Faso a transité par les ports de Lomé et de Dakar. Nous avons traité 72.000 tonnes en 2011 contre 187.000 tonnes en 2010.
- La reprise de nos activités au cours du dernier trimestre 2011, du fait de l'impulsion des mesures prises par les autorités, lesquelles ont permis de relancer les importations et la consommation intérieure.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011, détaillé ci-après, s'élève à 56.189 millions FCFA contre 61.875 millions FCFA en 2010, soit une baisse de 9%.

	1er semestre		Variation %	2ème semestre		Variation %	Année		Variation %
	2011	2010		2011	2010		2011	2010	
ABIDJAN	19 357	28 593	-32%	25 629	24 683	4%	44 985	53 276	-16%
- Consignation	314	533	-41%	454	549	-17%	768	1 082	-29%
- Manutention	4 804	8 689	-45%	8 411	7 368	14%	13 216	16 056	-18%
- Transit Maritime	7 948	11 762	-32%	9 477	8 910	6%	17 425	20 672	-16%
- Transit Aérien / UX/ Messagerie	1 445	2 045	-29%	2 192	1 945	13%	3 637	3 990	-9%
- Logistique	1 470	2 368	-38%	1 913	1 821	5%	3 383	4 189	-19%
- Transport	1 564	1 214	29%	1 132	1 370	-17%	2 696	2 584	4%
- Agence de voyages	145	248	-42%	201	222	-9%	346	470	-26%
- Structure	960	832	15%	1 040	1 553	-33%	2 000	2 385	-16%
- Refacturation GEMACI	706	903	-22%	807	945	-15%	1 513	1 847	-18%
SAN PEDRO	4 974	4 130	20%	6 230	4 470	39%	11 204	8 600	30%
- Consignation	97	157	-38%	106	120	-12%	203	277	-27%
- Manutention	1 752	1 735	1%	2 335	1 814	29%	4 087	3 549	15%
- Transit Maritime	3 006	2 106	43%	3 668	2 393	53%	6 674	4 499	48%
- Transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Structure	30	30	0%	30	30	0%	59	59	0%
- Refacturation GEMACI	90	102	-12%	91	113	-19%	181	215	-16%
CHIFFRE D'AFFAIRES	24 331	32 723	-26%	31 859	29 153	9%	56 189	61 875	-9%
Ecart CA 2011/2010	- 8 392			2 706			- 5 686		

Consignation Abidjan

Le nombre d'escales a évolué comme suit :

	2011	2010	Variation	%
Escales Régulières	73	95	- 22	-23%
Escales Tramp	254	372	- 118	-32%
	327	467	- 140	-30%

La baisse du nombre d'escales est la conséquence directe de l'interdiction d'accès aux ports ivoiriens des navires battant pavillon de l'Union Européenne au 1^{er} semestre 2011.

Le chiffre d'affaires de la consignation à Abidjan est passé de 1.082 millions de FCFA à 768 millions de FCFA, soit une forte baisse de 29%.

Manutention Abidjan

L'activité de Manutention à Abidjan s'analyse comme suit :

Volumes manutentionnés en Tonnes – Hors Clinkers

Tonnages	1er Semestre		2ème Semestre		ANNEE		Variation
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	
IMPORT	108 832	178 485	180 060	153 827	288 892	332 312	-43 420
Sacherie	36 637	61 190	89 856	59 066	126 493	120 256	6 237
Vrac	70 057	97 801	83 828	81 504	153 885	179 305	-25 420
Bolsters	0	0	0	0	0	0	0
Divers	2 138	19 494	6 376	13 257	8 514	32 751	-24 237
EXPORT	95 936	81 699	67 178	52 415	163 112	134 114	28 998
Sacherie	62 808	56 840	47 403	32 199	110 211	89 039	21 172
Vrac	33 109	24 700	19 732	19 920	52 841	44 620	8 221
Bolsters	0	0	0	0	0	0	0
Divers	19	135	41	77	60	212	-152
Bois débités	0	24,48	0	218,96	0	243,44	-243

Nombre de Conteneurs Teus/EVP (EVP = Equivalent 20 Pieds)

	1er Semestre		2ème Semestre		ANNEE		
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	Variation
Plein Import	186	210	141	267	327	477	-150
Plein Export	332	89	615	157	947	246	701
Vides (Imp/Exp)	231	60	210	69	441	129	312
Transbordements	47	2	0	91	47	93	-46

Au titre de l'exercice 2011, nous avons enregistré un recul de 18% de notre chiffre d'affaires sur cette activité.

Cette situation s'explique essentiellement par la baisse générale de nos volumes manutentionnés à l'import du fait de la crise postélectorale.

Transit Maritime Abidjan

Transit Maritime ABJ Import

Tonnages Import Vrac/Sacherie	1er Semestre		2ème Semestre		ANNEE		
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	Variation
Riz	2 071	15 996	21 067	20 056	23 138	36 052	-12 914
Malt	4 721	11 000	16 204	9 800	20 925	20 800	125
Engrais	39 397	108 458	71 075	67 959	110 472	176 417	-65 945
Manganèse	2 200	0	2 300	2 500	4 500	2 500	2 000
	48 389	135 454	110 646	100 315	159 035	235 769	-76 734
Nombre Conteneurs EVP							
Industrie	6 362	10 109	10 511	9 877	16 873	19 986	-3 113
Dégroupage	137	295	279	325	416	620	-204
	6 499	10 404	10 790	10 202	17 289	20 606	-3 317

L'activité de Transit Maritime Import a été marquée par :

- la confirmation de la chute des activités au 1^{er} semestre ;
- une rapide reprise au second semestre pour atteindre des volumes traités supérieurs à ceux de l'exercice précédent sur la même période ;
- une baisse des volumes traités de 33% pour le Vrac/Sacherie et 16% pour l'industrie et le dégroupage.

Transit Export

Tonnages Export	1er Semestre		2ème Semestre		ANNEE		
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	Variation
Cacao	197 451	161 027	202 580	121 649	400 031	282 676	117 355
Café	1 333	22 148	7 113	19 770	8 446	41 918	-33 472
Dérivé Café/Cacao	55 210	71 178	83 123	78 620	138 333	149 798	-11 465
Coton	31 135	138 045	40 648	49 008	71 783	187 053	-115 270
Noix de Cajou	52 178	165 237	69 182	51 859	121 360	217 096	-95 736
Caoutchouc	31 257	22 437	25 381	25 008	56 638	47 445	9 193
Grumes	20 641	32 964	15 602	29 562	36 243	62 526	-26 283
Débités	7 915	6 539	8 007	8 827	15 922	15 366	556
Divers	103 429	273 268	119 502	189 189	222 931	462 457	-239 526
	500 549	892 843	571 138	573 492	1 071 687	1 466 335	-394 648

A l'export, nous constatons une baisse des volumes traités de 394.648 tonnes, soit -27%.

Les principales variations sont expliquées ci-après :

- La très forte chute des exports du secteur industrie de 52% ;
- Le passage par les ports de Lomé et de Dakar du coton en provenance du Mali et du Burkina a fortement pénalisé notre activité. Ainsi, le volume de coton traité s'est dégradé de 62% ;
- La baisse de 44 % des volumes de noix de cajou traités par notre société est liée au délai de stockage plus long du cacao dans nos magasins du fait de l'embargo maritime sur les ports ivoiriens.
- Le volume de grume traité a baissé de 42% du fait de l'insécurité dans les zones d'exploitation du bois ;

- La très forte chute des exports du secteur industrie de 52% ;
- Le passage par les ports de Lomé et de Dakar du coton en provenance du Mali et du Burkina a fortement pénalisé notre activité. Ainsi, le volume de coton traité s'est dégradé de 62% ;
- La baisse de 44 % des volumes de noix de cajou traités par notre société est liée au délai de stockage plus long du cacao dans nos magasins du fait de l'embargo maritime sur les ports ivoiriens.
- Le volume de grume traité a baissé de 42% du fait de l'insécurité dans les zones d'exploitation du bois ;
- Les baisses observées ci-dessus ont été atténuées par une très bonne campagne cacao au second semestre. Sur l'année 2011, les volumes traités de cacao ont progressé de 42%.

Transit Aérien/Express

Dossiers	2011	2010	Variation
Import	10 437	13 970	-3 533
Export	692	1 054	-362
	11 129	15 024	-3 895

Le Transit Aérien et Express est en net recul sur l'exercice : nous avons traité 11.129 dossiers contre 15.024 dossiers en 2010, soit une baisse de 26%. Cette situation est la conséquence de la réduction du nombre de vols observé sur l'année.

Logistique

La Logistique regroupe plusieurs activités :

- Levage et Transports Exceptionnels
- Oilfield (Plate-forme pétrolière)

L'activité est en retrait de 19% pour les raisons suivantes :

- Au niveau du Levage et Transports Exceptionnels, nous avons eu très peu de projets nécessitant l'utilisation de nos engins, du fait de l'environnement sécuritaire instable dans le pays.
- Quant à l'activité Oilfield, les pétroliers ont repositionné leur base logistique au Ghana.

Le chiffre d'affaires s'est établi à 3.383 millions FCFA en 2011 contre 4.189 millions FCFA en 2010.

Agence de Voyages

L'agence a émis 10.074 billets en 2011 contre 12.721 en 2010, pour un chiffre d'affaires de 346 millions FCFA contre 470 millions FCFA en 2010, soit une baisse de 26%.

Cette dégradation s'explique également par la situation d'insécurité qui prévalait en Côte d'Ivoire durant le 1^{er} semestre 2011.

Agence de SAN-PEDRO

Tonnages	1er Semestre		2ème Semestre		ANNEE		
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	Variation
Cacao	168 293	96 371	204 405	139 613	372 698	235 984	136 714
Café	343	872	993	1 114	1 336	1 986	-650
Dérivé Café/Cacao	9 040	12 353	23 650	13 764	32 690	26 117	6 573
Débités	11 487	37 013	19 343	39 072	30 830	76 085	-45 255
Caoutchouc	33 090	42 560	65 284	60 167	98 374	102 727	-4 353
Divers	0	5 507	0	296	0	5 803	-5 803
	222 253	194 676	313 675	254 026	535 928	448 702	87 226

Notre agence de San Pedro, essentiellement orientée vers l'export, a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de 30%, contrairement à notre agence d'Abidjan.

Cette situation s'explique par une bonne performance de l'activité cacao avec des volumes manutentionnés en hausse de 58% par rapport à 2010. Cependant, il faut signaler que la baisse du volume de bois traité, qui a chuté de 60% sur l'exercice, a pénalisé ce chiffre d'affaires.

3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ECOULE

a. Analyse du Compte de résultat

L'analyse comparative des produits et des charges des exercices 2010 et 2011 se résume comme ci-après :

	En millions de FCFA			
	Année 2011	Année 2010	Variations	
			En valeur	En %
Travaux, services vendus	48 540	51 391	- 2 851	-6%
Produits accessoires	7 649	10 484	- 2 835	-27%
Chiffre d'Affaires	56 189	61 875	- 5 686	-9%
Autres produits (1)	187	1 376	- 1 189	-86%
TOTAL	56 376	63 251	- 6 875	-11%
Autres achats	6 777	7 606	- 829	-11%
- Variation de stocks	178	104	74	71%
Transports	595	877	- 282	-32%
Services extérieurs	23 081	23 181	- 100	0%
Impôts et taxes	1 762	2 716	- 954	-35%
Autres charges (2)	1 551	2 452	- 901	-37%
TOTAL	33 944	36 936	- 2 992	-8%
VALEUR AJOUTEE	22 432	26 315	- 3 883	-15%
Charges du personnel	19 965	19 813	152	1%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 467	6 502	- 4 035	-62%
Reprises de provisions (3)	2 977	1 876	1 101	59%
Tranfert de charges	485	481	4	1%
TOTAL	3 462	2 357	1 105	47%
Dotations aux amortissements et aux provisions (4)	7 113	8 063	- 950	-12%
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 184	796	- 1 980	-249%
Produits financiers	4 003	2 345	1 658	71%
Charges financières	687	377	310	82%
RESULTAT FINANCIER (5)	3 316	1 968	1 348	68%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	2 132	2 764	- 632	-23%
Produits H.A.O.	888	90	798	887%
Charges H.A.O.	569	55	514	935%
RESULTAT H.A.O. (6)	319	35	284	811%
Impôts sur le résultat	207	853	- 646	-76%
RESULTAT NET	2 244	1 946	298	15%

NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT 2011

	2011	2010
(1) Détail des autres produits		
Reprises provisions clients et armateurs douteux & litigieux	5	1 318
Reprises provisions autres débiteurs	-	36
Reprises provisions de dépréciation de stocks	173	-
Reprises Autres provisions d'exploitation	-	-
Indemnités d'assurance reçues	6	19
Autres produits divers	3	3
Total des autres produits	187	1 376
(2) Détail des autres charges		
Pertes/créances clients	2	1 019
Avaries et litiges	500	823
Pertes/autres débiteurs	-	-
Rémunération des administrateurs	66	59
Dot. prov. pour dépréciation clients	649	462
Dot. prov. pour autres débiteurs	-	-
Dot. prov. pour dépréciation de stocks	-	22
Dot. Autres provisions d'exploitation	-	-
Autres charges (Sponsoring FIF, œuvres sociales, développement durable)	334	67
Total autres charges	1 551	2 452
(3) Détail des reprises de provisions		
Reprises de provisions pour litiges sociaux	32	170
Reprises de provisions pour litiges commerciaux	413	1 010
Reprises de provisions pour médaille du travail	169	42
Reprises de provisions pour pensions et obligations (IFC)	2 363	654
Reprises de provisions pour dépréciation de fonds de commerce	-	-
Total des reprises de provisions	2 977	1 876
(4) Détail des dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	16	20
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	5 158	6 242
Sous total dotations aux amortissements	5 174	6 262
Dotations aux provisions pour litiges sociaux	24	41
Dotations aux provisions pour litiges commerciaux	990	1 241
Dotations aux provisions pour pensions et obligations (IFC)	820	446
Dotations aux provisions pour médaille du travail	105	73
Dotations aux provisions pour dépréciation du fonds de commerce	-	-
Sous total dotations aux provisions	1 939	1 801
Total des dotations aux amortissements et provisions	7 113	8 063
(5) Détail du Résultat financier		
Dividendes reçus	3 516	1 910
Intérêts/ prêt	-	338
Intérêts/ compte banque créditeur	400	5
Revenus de titres de placement (Titres Trésor public)	32	14
Reprise de provisions pour dépréciation immos financières	55	77
Autres produits financiers	-	1
Total des produits financiers	4 003	2 345
Intérêts/emprunts bancaires CMT	-	-
Intérêts/emprunts (convention de trésorerie)	347	-
Intérêts/opération de trésorerie	323	345
Autres charges financières	-	8
Dotations aux provisions financières (titres et dépôts et cautions)	17	24
Total des charges financières	687	377
Résultat financier	3 316	1 968
(6) Détail du résultat hors activités ordinaires (HAO)		
Produits de cession des immo incorporelles	-	-
Produits de cession des immo corporelles	872	74
Reprises provisions réglementées (+value à réemploi)	16	16
Total des produits HAO	888	90
Valeur comptable des immo incorporelle	-	-
Valeur comptable des immo corporelles	569	55
Total des charges HAO	569	55
Résultat hors activités ordinaires	319	35

Le compte de résultat est caractérisé par les chiffres clés suivants :

○ **Chiffre d'affaires**

La baisse de 9% du chiffre d'affaires est détaillée au point 2 (« Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé »). Le chiffre d'affaires 2011 s'établit à 56.189 millions FCFA et présente les caractéristiques suivantes :

- Une très forte baisse au 1^{er} semestre de 26%.
- Une hausse de 9% au second semestre.

○ **Résultat d'exploitation**

L'année 2011 a enregistré une perte d'exploitation de 1.184 millions FCFA, en forte baisse par rapport à l'exercice précédent.

Cette situation est la conséquence de deux facteurs :

- la baisse des activités du fait de la crise postélectorale qui a entraîné la diminution du chiffre d'affaires ;
- la gestion de la crise qui a généré des coûts supplémentaires au niveau du poste services extérieurs .Les variations les plus significatives sont expliquées ci-dessous :
 - les frais de surestaries supplémentaires facturés par les armateurs : +484 millions FCFA ;
 - les frais d'entretien et réparation du matériel d'exploitation : +320 millions FCFA ;
 - l'augmentation des frais de location de matériel d'exploitation à partir de septembre 2011, pour nous permettre de nous adapter à la reprise des activités : +286 millions FCFA ;
 - la hausse des frais de gardiennage et de sécurisation de nos sites d'exploitation du fait de la crise politico-militaire : + 97 millions FCFA ;

Toutefois, la hausse de ces charges a été atténuée par nos efforts de rationalisation des coûts. Cela s'est traduit par la baisse significative des postes autres achats (-11%), transports (-32%), impôts et taxes (-35%), et autres charges (-37%).

○ **Résultat financier**

La forte progression de 1.348 millions FCFA s'explique essentiellement par l'augmentation des dividendes perçus de nos filiales et participations.

En outre, la mise en œuvre des conventions de trésorerie a généré un résultat net positif de 77 millions FCFA.

○ **Résultat hors activité ordinaire**

Ce résultat est en hausse de 284 millions FCFA grâce à des éléments non récurrents provenant de plus-values réalisées sur des cessions de matériel d'exploitation, notamment en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone.

○ **Résultat net**

Le résultat net de l'exercice 2011 est de 2.244 millions FCFA en hausse de 15% par rapport à 2010.

b. Bilan

L'analyse comparative des postes du bilan se résume comme ci-après :

	<i>En millions FCFA</i>	
	Année 2011	Année 2010
Capital	10 887	10 887
Primes et Réserves	19 806	21 796
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 244	1 946
Autres capitaux propres (provisions réglementées)	906	922
Capitaux propres	33 843	35 551
Provisions pour risques et charges	8 167	9 205
Dettes financières diverses	42	16
Total Dettes financières	8 209	9 220
Ressources stables	42 052	44 771
Charges immobilisées		
Immobilisations incorporelles	270	285
Immobilisations corporelles	22 047	26 552
Avances et acomptes versés sur immobilisations	72	178
Immobilisations financières	4 487	4 608
Total actif immobilisé	26 876	31 623
FONDS DE ROULEMENT	15 175	13 148
Stocks	689	694
Clients	26 505	30 736
Autres Créances et emplois assimilés	44 315	32 815
Autres créances HAO (créances sur cession d'immobilisations)	142	0
Total actif circulant	71 651	64 245
Fournisseurs	19 437	12 785
Autres dettes d'exploitation	25 949	40 498
Autres dettes HAO (fournisseurs d'immobilisations)	50	1 164
Total passif circulant	45 436	54 446
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	26 215	9 799
Trésorerie - ACTIF	705	11 081
Trésorerie - PASSIF	11 745	7 732
TRESORERIE NETTE	-11 040	3 349

Le bilan 2011 se caractérise par les chiffres clés suivants :

- Une baisse des Capitaux Propres de 1.708 millions FCFA ;
- Une amélioration du Fonds de Roulement de 2.027 millions FCFA ;
- Une dégradation du Besoin en Fonds de Roulement de 16.416 millions FCFA, essentiellement due au non renouvellement du dispositif d'avance sur paiements de droits de douane des clients exportateurs de cacao ;
- Une dégradation de la Trésorerie de 14.389 millions FCFA.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice sont les suivants :

- La modification de l'âge de départ à la retraite qui passe de 55 ans à 60 ans ;
- L'augmentation du taux de cotisation de la retraite de 8% à 14%.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2012, sous l'hypothèse d'une normalisation de la situation sécuritaire, en corrélation avec le point d'achèvement de l'initiative PPTE qui devrait être atteint à la fin du 1^{er} semestre, l'Etat Ivoirien pourra dégager des marges budgétaires substantielles qui contribueront à la reprise massive des investissements publics, pour impulser une véritable dynamique à l'activité économique.

Selon les prévisions du Ministère de l'Economie et des Finances, une forte reprise de la croissance du PIB d'environ 6% est attendue.

Dans cette optique, nous avons bon espoir d'une reprise réelle de nos activités.

Au titre des 1^{er} mois d'activité, le chiffre d'affaires réalisé est supérieur de 8% à nos prévisions budgétaires.

Sur cette tendance, et sans évènement majeur en 2012, le résultat prévisible devrait dépasser celui des exercices précédents.

Pour atteindre cet objectif, profiter pleinement de la croissance économique du pays et compenser les désinvestissements de 2011, nous avons prévu un budget d'investissement d'un montant de 6 milliards FCFA.

Les principaux investissements seront réalisés dans nos métiers de Levage et de Livraison des conteneurs.

Au niveau opérationnel, nous comptons consolider nos positions sur l'ensemble de nos métiers. A cet effet, les actions suivantes seront menées :

- Finaliser nos organisations suite au plan de restructuration ;
- Etre présent sur tous les nouveaux projets (AZITO 3, le 3^{ème} pont, SIPREL) ;
- Développer les activités logistiques Oilfield et Mines ;
- Compenser la perte des BLD (Connaissements Directs) de DELMAS par le développement de partenariats avec de nouveaux armateurs (TSL).

Par ailleurs, nous comptons redynamiser l'approche du Développement Durable, en l'intégrant au cœur de nos métiers, par la mise en place d'une organisation efficace et mener ainsi des actions concrètes et mesurables sur le terrain.

6. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA TRESORERIE ET PLAN DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2011, la trésorerie s'élève à un montant négatif de **11.040** millions FCFA, soit une diminution de **14.389** millions F CFA sur l'année.

Les principales ressources en millions F.CFA ont été :

- Résultat bénéficiaire	2 244	
- Amortissements et provisions	4 081	
- Résultat de cession	- 303	
	Capacité d'autofinancement	6 022
- Remboursement de caution	26	
	12 070	12 070

Les principaux emplois en millions F.CFA ont été :

- Dividendes	3 936	
- Investissements nets	85	
- Variation du Besoin de Financement d'Exploitation & Hors activité ordinaire	16 416	
	20 437	20 437
	Variation de la Trésorerie sur l'année	- 14 389

7. METHODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes aux dispositions de l'Acte Uniforme relatives au plan comptable du traité OHADA et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à un montant de **2.243.792.345 FCFA** de la façon suivante :

- bénéfice de l'exercice	FCFA 2.243.792.345
- augmenté du report à nouveau antérieur créditeur	FCFA 748.384

Soit un bénéfice distribuable d'un montant de : **FCFA 2.244.540.729**

Affecté comme suit :

- au dividende à distribuer la somme de	FCFA 2.242.734.360
soit un dividende de 2.060 FCFA par action composant le capital social	
- au poste « report à nouveau » le solde, soit la somme de	FCFA 1.806.369

Si vous acceptez cette affectation :

- le poste « report à nouveau » sera porté à un montant créditeur de : **FCFA 1.806.369**

Nous proposons à l'Assemblée générale la mise en distribution d'un dividende brut par action de **2.060 FCFA**, duquel seront déduits les taxes et impôts applicables (Impôt sur les revenus de valeurs mobilières).

9. PROPOSITION DE DISTRIBUTION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DU POSTE « PRIMES D'APPORT, D'EMISSION, DE FUSION » »

Par ailleurs, nous proposons de distribuer une somme complémentaire d'un montant brut de **3.004.828.560 F CFA** (soit **2.760 F CFA** par action), à prélever sur le poste « primes d'apport, d'émission, de fusion, » qui se trouverait ainsi ramené de **17.626.897.196 F CFA** à **14.622.068.636 F CFA**.

Suite à la distribution de dividendes visée au paragraphe ci-dessus et à la distribution d'une partie du poste « primes d'apport, d'émission, de fusion » visée au présent paragraphe, il reviendra ainsi à chacune des actions composant le capital social une somme brute s'élevant à **4.820 F.CFA (quatre mille huit cent vingt)**, de laquelle seront déduits les taxes et impôts applicables.

10. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention n'a fait l'objet de la procédure prévue aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA.

Les conventions antérieurement conclues se sont poursuivies au cours de l'exécution écoulé conformément au rapport spécial des Commissaires aux comptes.

11. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

➤ Ratification de la cooptation de cinq (5) administrateurs

Nous vous indiquons que par décision du conseil d'administration en date du 20 décembre 2011, ont été cooptées, en qualité d'administrateurs, les sociétés suivantes :

- la SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 31-32 quai de Dion Bouton à Puteaux 92800- France et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 521 459 826, en remplacement de la société SAGA, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous vous informons que le représentant permanent de la SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE est Monsieur Philippe LABONNE.

-la SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 31-32 quai de Dion Bouton à Puteaux 92800- France et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 521 453 852, en remplacement de Monsieur Gilles ALIX, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous vous informons que le représentant permanent de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES est Monsieur Gilles ALIX.

-la SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 31-32 quai de Dion Bouton à Puteaux 92800- France et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 521 460 402, en remplacement de Monsieur François LAROZE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous vous informons que le représentant permanent de la SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINNE est Monsieur François LAROZE.

-la société BOLLORE AFRICA LOGISTICS, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 31-32 quai de Dion Bouton à Puteaux 92800- France et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 519 127 559, en remplacement de Monsieur Lionel LABARRE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous vous informons que le représentant permanent de la Société BOLLORE AFRICA LOGISTICS est Monsieur Lionel LABARRE.

-la société SOCOPAO, Société par Actions Simplifiée au capital de 626.658 euros dont le siège social est situé 31-32 quai de Dion Bouton à Puteaux 92800- France et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 343 390 431, en remplacement de Monsieur Issouf FADIKA, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous vous informons que le représentant permanent de la Société SOCOPAO est Monsieur Issouf FADIKA.

Nous vous proposons de bien vouloir ratifier ces nominations effectuées à titre provisoire.

➤ **Renouvellement du mandat de deux (2) administrateurs**

Nous vous signalons que les mandats d'administrateur de Messieurs Koffi AMANI et Dominique LAFONT arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale. Nous vous proposons de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous invitons à voter favorablement le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

P/Le Conseil d'Administration
Le Président du Conseil d'administration
Monsieur Dominique LAFONT

BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE , AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 08 MAI 2012**

RAPPORTS **DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les actionnaires
de **BOLLORE AFRICA LOGISTICS CÔTE D'IVOIRE**

S.A. au capital de 10 887 060 000 Francs CFA

01 BP 1727 Abidjan 01

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions, conformément aux dispositions de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique sur la mission du commissaire aux comptes, que les états financiers annuels, établis selon les règles et principes comptables du système comptable OHADA, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société au 31 décembre 2011.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels clos au 31 décembre 2011.
- Conformément aux articles 74 (1^{er} alinéa) et 76 du droit Comptable OHADA et à l'instruction N°29/2001 du Conseil Régional de l'Epargne Public et des marchés Financiers (CREPMF), Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire a l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés.

En effet, Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire, société cotée à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilière (BRVM), détient des participations dans les sociétés suivantes établies en Côte d'Ivoire :

- SOCOPAO-CI (99%),
- SEPBA (80%)
- 3S (99%),
- SETV (30%),
- PACOCI (49%),
- SFV (47%),
- SOGEF (44%).

Ces comptes consolidés établis par la société n'appellent pas, de notre part, d'observations particulières.

- Nous avons également procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne, conformément aux dispositions de l'instruction N°31/2005 du CREPMF relative à l'exercice du commissariat aux comptes des structures agréées et des sociétés cotées sur le marché financier de l'UMOA.

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative relative au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Fait à Abidjan, le 19 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

ECR International



Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

SIGECO



Bernard N'DABIAN K.-B.
Expert Comptable Diplômé

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX
ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME
RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES
ET DU GIE DU TRAITE OHADA**

Aux Actionnaires

BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE
01 BP 1727
ABIDJAN 01

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS
DU DROIT UNIFORME DES SOCIETES COMMERCIALES
ET DU GIE (OHADA)

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 17 avril 1997, il nous appartient de vous présenter un rapport spécial sur les conventions directes ou indirectes entre d'une part, la société et l'un de ses administrateurs ou dirigeants et d'autre part, entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou dirigeant de la première, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et fournisseurs.

Au titre de l'exercice 2011, votre Conseil d'Administration ne nous a informés d'aucune opération nouvelle de cette nature.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés de la poursuite des conventions antérieurement approuvées suivantes :

1. CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE N° ALX 1 ENTRE Bolloré AFRICA LOGISTICS CI et BOLLORÉ SA AUTORISE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2010

Administrateur commun	Monsieur Gilles ALIX
Nature et objet	A compter du 1 ^{er} janvier 2010, BOLLORÉ SA (le Concédant) concède à Bolloré AFRICA LOGISTICS CÔTE D'IVOIRE (le Licencié) la licence non exclusive d'exploitation de BOLLORÉ AFRICA LOGISTICS (la Marque concédée) pour les besoins des activités du Licencié pour la Côte d'Ivoire (le Territoire). Le contrat est conclu pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2010. Il se renouvellera ensuite de plein droit par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an commençant le 1 ^{er} janvier de chaque année, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis de trois (3) mois avant le terme de chaque période.
Modalités et rémunérations	En contrepartie de la licence, le Licencié versera au Concédant une redevance annuelle égale à deux pour cent (2%) du chiffre d'affaires réalisé par le Licencié au cours de l'exercice précédant celui de son versement. Au titre de l'exercice 2011, le montant de la redevance versée à BOLLORÉ SA s'est élevée à FCFA 1 237 133 590

2. CONVENTION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE AVEC LA SOCIETE TERRA, AUTORISEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2009

Dirigeant commun	Monsieur Bruno MARILHET
Nature et objet	Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE est appelée à apporter son assistance et sa collaboration à TERRA dans les domaines Hardware et Software informatiques suivants : <ul style="list-style-type: none">- Mise à disposition d'espaces sur son ordinateur AS 400 pour le traitement de l'ensemble des données comptables et d'exploitation inhérentes aux activités de TERRA- Conseil et choix des matériels et des applications- Supervision de l'exploitation des systèmes informatiques- Accès aux systèmes de télécommunications- Hotline- Recherche de fourniture d'expertises spécifiques- Etude et établissement des cahiers des charges des projets informatiques, réalisation de ces projets et des plans d'assurance qualité

Cette convention est conclue pour des périodes annuelles, renouvelables par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis de trois (3) mois avant le terme de chaque période et prend effet le 1^{er} janvier 2010.

Modalités et rémunérations En contrepartie de la réalisation des prestations fournies à TERRA, Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE** percevra une rémunération annuelle de FCFA 58 835 400 détaillée comme suit :

- Pour l'utilisation des matériels hardware et software : une rémunération annuelle de FCFA HT 47 229 000 calculée sur la base, au démarrage des activités, de 50 écrans à raison de FCFA HT 78 715 par mois et par écran
- Pour le traitement de la paie : Une rémunération annuelle de FCFA HT 11 606 400 calculée sur la base, au démarrage des activités, de 93 agents, à raison de FCFA HT 10 400 par mois et par agent.

Au titre de l'exercice 2011, le montant HT de la rémunération perçue par Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE** s'est élevée à FCFA 47 229 000.

3. CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DE MATERIELS ET ENGINES AVEC TERRA, AUTORISE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2009

Administrateur commun Monsieur Bruno MARILHET

Nature et objet TERRA confie à titre exclusif à Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE** la réalisation pour son compte des prestations suivantes :

- Maintenance des matériels et engins utilisés par les services d'exploitation de TERRA
- Achat et gestion des consommables nécessaires au fonctionnement et à la maintenance de ces matériels et engins
- Et de façon générale, toute autre prestation non expressément définie mais nécessaire à l'accomplissement de la mission confiée.

Cette convention est conclue pour des périodes annuelles, renouvelables par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis de trois (3) mois avant le terme de chaque période et prend effet le 1^{er} janvier 2010

Modalités et rémunérations En contrepartie de la réalisation des prestations d'entretien, Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE** percevra de TERRA une rémunération de FCFA HT 9 000 l'heure, ne comprenant pas la fourniture ou le remplacement des consommables qui seront refacturés à l'identique.

Au titre de l'exercice 2011, aucune rémunération n'a été perçue.

4. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LA SOCIETE SDV AFRIQUE

Administrateur commun	Monsieur Georges COGNON
Nature et objet	Assistance technique, administrative, juridique, comptable et financière apportée à Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE dans l'exercice de ses activités.
Modalités et rémunérations	Au titre de l'exercice 2011, des prestations ont été engagées pour un coût global HT de FCFA 2 583 614 925.

5. CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SOCIETE SEPBA

Administrateur commun	Monsieur Lionel LABARRE
Nature et objet	Mise à la disposition de la société SEPBA à Abidjan et San Pedro, de personnel comptable et informatique de Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE et diverses prestations de service de direction générale.
Modalités et rémunérations	Le montant total des rémunérations perçues par Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE au titre de ces différentes prestations s'est élevée pour l'exercice 2011 à HT FCFA 54 000 000.

6. ASSISTANCE INFORMATIQUE ET LOCATION DE BUREAUX ACCORDEES AU SEMPA SAN PEDRO ET ABIDJAN

Dirigeants communs	Monsieur Issouf FADIKA
Nature et objet	Travaux informatiques et location de bureaux
Modalités et rémunérations	Facturation pour l'exercice au réel de services informatiques et des services paie, HT FCFA 91 861 311 Location de bureaux, HT FCFA 15 000 000

7. CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SOCIETE SOCOPAO CI

Dirigeant commun	Monsieur Bruno MARILHET
Nature et objet	Mise à la disposition de la société SOCOPAO CI, de personnel comptable et informatique de Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE et diverses prestations de service de direction générale.
Modalités et rémunérations	Pour l'exercice 2011, aucune rémunération n'a été perçue.

8. CONVENTION DE LOCATION DE LOCAUX PROFESSIONNELS ENTRE Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE ET SOCOPAO CI

Dirigeant commun Monsieur Bruno MARILHET

Nature et objet Location de locaux professionnels

Modalités et rémunérations Aucune facturation n'est intervenue pour l'exercice 2011.

9. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ENTRE SETV et Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE

Administrateurs communs Messieurs Gilles CUCHE et Dominique LAFONT
Dirigeant commun Monsieur Issouf FADIKA

Nature et objet Assistance Juridique, en matière d'assurances, fiscale, gestion financière, comptable et audit, en matière de relations humaines et à la direction générale.

Modalités et rémunérations Au titre de l'exercice 2011, la rémunération des prestations fournies se chiffre à FCFA 396 480 000 HT.

10. MANDAT AUX FINS D'EMISSION DES BONS A ENLEVER ET DE RECOUVREMENT DES FACTURES DE MANUTENTION DONNE PAR LA SETV A Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE

Administrateurs communs Messieurs Gilles CUCHE et Dominique LAFONT
Dirigeant commun Monsieur Issouf FADIKA

Nature et objet Le mandant (SETV) demande au mandataire (Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE) qui l'accepte, aux conditions et modalités définies dans le contrat et en considération de sa clientèle personnelle en matière maritime, de réaliser pour son compte les opérations suivantes :

- Emission et délivrance des bons à enlever inhérents aux marchandises conteneurisées manutentionnées par le mandant
- Emission et encaissement des factures de manutention.

Modalités et rémunérations Au titre de l'exercice 2011, le montant de la rémunération s'est élevé à FCFA 947 425 223 HT.

11. CONVENTION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE ENTRE SETV ET Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE

Administrateurs communs Messieurs Gilles CUCHE et Dominique LAFONT

Dirigeant commun Monsieur Issouf FADIKA

Nature et objet Le prestataire (Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE) est appelé à apporter, aux conditions et modalités ci-après définies, son assistance et sa collaboration au bénéficiaire (SETV) dans les domaines hardwares et softwares informatiques :

- Mise à disposition d'espaces sur son ordinateur AS 400, pour le traitement de l'ensemble des données comptables et d'exploitation inhérentes aux activités du bénéficiaire,
- Conception, développement, installation des logiciels d'exploitation adaptés spécifiquement aux activités du bénéficiaire
- Maintenance de matériels hardware et des logiciels d'exploitation
- Conseil et choix des matériels et des applications
- Supervision de l'exploitation des systèmes informatiques
- Accès aux systèmes de télécommunications
- Administration du réseau de messagerie électronique
- Hotline
- Recherche de fournitures d'expertises spécifiques
- Planification de la formation des personnels informatiques
- Formation aux logiciels d'exploitation
- Etude et établissement des cahiers des charges des projets informatiques, réalisation de ces projets et des plans d'assurance qualité

Modalités et rémunérations Au titre de l'exercice 2011, le montant de la rémunération s'élève à FCFA 251 340 000.

12. CONVENTION DE PRET A COURT TERME AVEC SAGA SA

Administrateurs communs Monsieur Georges COGNON

Nature et objet Prêt à court terme de Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE à SAGA SA

Modalités et rémunérations Le prêt est consenti pour une période de six mois renouvelable une fois. Il est de 7 000 000 Euros et rémunéré au taux de 6% l'an. Aucun intérêt n'a été perçu au cours de l'exercice 2011.

13. CONVENTION D'AGENCE ET COURTAGE AVEC SAGA SA

Administrateurs communs	Messieurs Georges COGNON et Gilles ALIX
Nature et objet	Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE est l'agent exclusif en Côte d'Ivoire de SAGA SA pour la réalisation d'opérations de manutention et de consignation sur certains armements représentés par SAGA SA.
Modalités et rémunérations	Les commissions d'agence et de courtage représentent 5% du chiffre d'affaires, diminués d'un taux de retraitement de 15% pour les activités de consignation et de manutention et de 50% pour les activités de transit et autres, tels que l'hinterland, la messagerie, le déménagement et les transports spéciaux, à l'exception des activités d'agence de voyages et du levage, dont le chiffre d'affaires n'est pas affecté d'un taux de retraitement quelconque. Les commissions de l'exercice s'élèvent HT à FCFA 1 640 884 000

14. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC SFV

Administrateur commun	Monsieur José VALDERAMA
Nature et objet	Assistance comptable, juridique, fiscale et informatique et d'une manière générale technique et administrative en faveur de SFV
Modalités et rémunérations	Au titre de l'année 2011, le montant de ces prestations est évalué forfaitairement à un montant HT de FCFA 13 200 000

15. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC PACOCI (SOCIETE DE PALETTISATION ET DE CONDITIONNEMENT DE COTE D'IVOIRE) :

Dirigeant commun	Monsieur José VALDERAMA
Nature et objet	Assistance comptable, juridique, fiscale et assurance, informatique et télécommunication, assistance en gestion du personnel et assistance technique en faveur de PACOCI.
Modalités et rémunérations	Au titre de l'année 2011, le montant de ces prestations est évalué forfaitairement à un montant HT de FCFA 18 000 000.

16. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIE GEMACI (GESTION DU MATERIEL DE COTE D'IVOIRE)

Dirigeant commun	Monsieur José VALDERAMA
Nature et objet	Gestion du service de maintenance des matériels et engins utilisés par les services d'exploitation de ses membres ou leurs partenaires dans le cadre de leurs activités respectives, ainsi que de l'achat et la gestion des consommables nécessaires au fonctionnement et à la maintenance du matériel roulant, de transport et de manutention.

Elle pourra également conclure toutes opérations mobilières ou immobilières susceptibles d'aider à la réalisation de l'objet ci-dessus défini et dans les limites qu'il comporte.

Modalités et rémunérations Au titre de l'exercice 2011, les charges facturées par le GIE GEMACI à Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE** se sont élevées HT à FCFA 9 400 415 507. Par contre, Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE** a enregistré, en produits, la somme HT de FCFA 1 436 540 503, correspondant au coût des moyens en matériel, personnel et divers frais qu'elle a mis à la disposition du GIE.

17. BAIL POUR DES LOCAUX A USAGE DE BUREAUX AVEC LA SOCIETE TERRA

Dirigeant commun Monsieur Bruno MARILHET

Nature et objet Sur autorisation du Conseil d'Administration du 8 avril 2009 de SDV-SAGA CI, location de locaux à usage de bureaux en faveur de la société TERRA, concomitant au changement de dénomination sociale Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE**. Contrat de bail enregistré le 11 septembre 2009 devant prendre effet à compter du 1^{er} octobre 2009 pour se terminer le 30 septembre 2012.

Modalités et rémunérations Au titre de l'exercice 2011, le montant des loyers encaissés par Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE** s'élève à FCFA 36 373 877

18. MANDAT AUX FINS D'EMISSION DES BONS A ENLEVER ET DE RECouvreMENT DES FACTURES DE MANUTENTION DONNE PAR TERRA A Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE

Dirigeant commun Monsieur Bruno MARILHET

Nature et objet Le mandant (TERRA) demande au mandataire (Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE**) qui l'accepte, aux conditions et modalités définies dans le contrat et en considération de sa clientèle personnelle en matière maritime, de réaliser pour son compte les opérations suivantes :

- Emission et délivrance des bons à enlever inhérents aux marchandises conteneurisées manutentionnées par le mandant
- Emission et encaissement des factures de manutention.

Cette convention est conclue pour des périodes annuelles, renouvelables par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis de trois (3) mois avant le terme de chaque période et prend effet le 1^{er} janvier 2010

Modalités et rémunérations En contrepartie de l'exécution de ses obligations, Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE** percevra une rémunération fixée à 10% du montant des sommes encaissées pour le compte de TERRA.
Au titre de l'exercice 2011, le montant de la rémunération perçue s'est élevé à FCFA 36 373 877 HT.

19. POURSUITE DES CONVENTIONS DE TRESORERIE AVEC **SOCOPAO CI**, **SEPBA** (SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC A BOIS D'ABIDJAN), **SETV** (SOCIETE D'EXPLOITATION DU TERMINAL DE VRIDI) ET **SITARAIL**, CI-APRES DESIGNÉES « LES SOCIÉTÉS » AYANT DES ADMINISTRATEURS OU DES DIRIGEANTS COMMUNS AVEC **BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE**.

Administrateurs ou
Dirigeants communs

avec **SETV**

MM. Gilles CUCHE, Gilles ALIX, Dominique LAFONT & Lionel LABARRE

Avec **TERRA et SOCOPAO**

M. Bruno MARILHET

Avec **SEPBA et SITARAIL**

MM. Lionel LABARRE

Nature et objet

Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE** ET **LES SOCIÉTÉS** conviennent de placer la totalité de leurs opérations de trésorerie en Francs CFA, sous la direction du « service trésorerie » qui est organisé au sein de Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE**.

Cette convention entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée et pourra être résiliée par chacune des parties, à tout moment, sous réserve de respecter un préavis de rupture de trente (30) jours calendaires à compter de la réception de la notification de résiliation par son destinataire.

Modalités et rémunérations Le service Trésorerie de Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE** appliquera pour la trésorerie en Francs CFA :

- Aux sommes empruntées par la Société Centralisatrice auprès de la Société Bénéficiaire un taux de 5%
- Aux sommes empruntées par la Société Bénéficiaire auprès de la Société Centralisatrice un taux de 5%

Les intérêts sont exigibles à terme échu à la fin de chaque trimestre civil.

Au titre de l'exercice 2011, les intérêts perçus par Bolloré **AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE** s'établissent à Fcfa HT 313 470 309 pour SETV, 6 232 457 pour SEPBA, 1 546 165 pour SOCOPAO et 18 769 802 pour SITARAIL.

20. CONVENTION DE LOCATION DE LOCAUX PROFESSIONNELS ENTRE Bolloré AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE et PACOCI

Administrateur commun	Monsieur José VALDERAMA
Nature et objet	Location de locaux professionnels
Modalités et rémunérations	Facturation trimestrielle de FCFA 35 904 120, soit FCFA 143 616 480 par an.

Les Commissaires aux comptes

SIGECO



B. N'DABIAN K.-B.

ECR International



Ch. AIE

BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE, AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 08 MAI 2012**

TEXTE DES RESOLUTIONS

BOLLORE AFRICA LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE , AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et sur les comptes dudit exercice, ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission de vérification et de contrôle, approuve dans tous ses termes le rapport de gestion et les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2011, qui s'élève à un montant de **2.243.792.345 FCFA**, de la façon suivante :

- bénéfice de l'exercice	FCFA	2.243.792.345
- augmenté du report à nouveau antérieur créditeur :	FCFA	748.384
	<u>FCFA</u>	<u>2.244.540.729</u>

Soit un bénéfice distribuable d'un montant de :

Affecté comme suit :

- au dividende à distribuer		
la somme de :	FCFA	2.242.734.360
soit un dividende de 2.060 FCFA par action composant le capital social		
- au poste « report à nouveau créditeur »		
le solde, soit la somme de :	FCFA	1.806.369

L'Assemblée générale prend acte qu'à la suite de cette affectation,

- le poste « report à nouveau » est porté à un montant créditeur de :	FCFA	1.806.369
---	------	-----------

L'Assemblée générale décide en conséquence la mise en paiement, à compter de ce jour, d'un dividende brut par action de **2.060 FCFA**, duquel seront déduits les taxes et impôts applicables (Impôt sur les revenus de valeurs mobilières).

TROISIEME RESOLUTION

(Distribution de sommes prélevées sur le poste « primes d'apport, d'émission, de fusion »)

L'Assemblée générale décide de distribuer aux actionnaires une somme complémentaire de **3.004.828.560 FCFA** (soit **2.760 FCFA** par action) ; à prélever sur le poste « primes d'apport, d'émission, de fusion », qui figure au passif du bilan de la société pour un montant créditeur de **17.626.897.196 FCFA**.

L'Assemblée générale prend acte qu'à l'issue de cette distribution, le poste «primes d'apport, d'émission, de fusion » est ramené à un montant créditeur de **14.622.068.636 FCFA**.

QUATRIEME RESOLUTION

(Conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE du Traité OHADA)

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité de l'OHADA, approuve les termes dudit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

(Ratification de la cooptation de la SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale décide de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de la SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 31-32 quai de Dion Bouton à Puteaux 92800- France et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 521 459 826, effectuée à titre provisoire par le Conseil d'administration du 20 décembre 2011, en remplacement de la société SAGA, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

SIXIEME RESOLUTION

(Ratification de la cooptation de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale décide de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 31-32 quai de Dion Bouton à Puteaux 92800- France et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 521 453 852, effectuée à titre provisoire par le Conseil d'administration du 20 décembre 2011, en remplacement de Monsieur Gilles ALIX, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

FINANCIERE PANAFRICAINNE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 31-32 quai de Dion Bouton à Puteaux 92800- France et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 521 460 402, effectuée à titre provisoire par le Conseil d'administration du 20 décembre 2011, en remplacement de Monsieur François LAROZE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIEME RESOLUTION

(Ratification de la cooptation de la société BOLLORE AFRICA LOGISTICS en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale décide de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de la société BOLLORE AFRICA LOGISTICS, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 31-32 quai de Dion Bouton à Puteaux 92800- France et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 519 127 559, effectuée à titre provisoire par le Conseil d'administration du 20 décembre 2011, en remplacement de Monsieur Lionel LABARRE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

NEUVIEME RESOLUTION

(Ratification de la cooptation de la société SOCOPAO en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale décide de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de la société SOCOPAO, Société par Actions Simplifiée au capital de 626.658 euros dont le siège social est situé 31-32 quai de Dion Bouton à Puteaux 92800- France et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 343 390 431, effectuée à titre provisoire par le Conseil d'administration du 20 décembre 2011, en remplacement de Monsieur Issouf FADIKA, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur KOFFI AMANI)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur KOFFI AMANI pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur KOFFI AMANI, présent, déclare accepter le nouveau mandat qui lui est confié et n'encourir aucune peine ni interdiction lui en empêchant l'exercice.

ONZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Dominique LAFONT)

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique LAFONT pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur Dominique LAFONT, présent, déclare accepter le nouveau mandat qui lui est confié et n'encourir aucune peine ni interdiction lui en empêchant l'exercice.

DOUZIEME RESOLUTION
(Pouvoir pour les formalités de publicité)

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit partout où besoin sera.

*
**